

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20200225.4</b>	<b><u>Séance du 25 février 2020 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt</b> du mois de février le vingt-cinq février le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 février 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 février 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AP 113 - PROPRIETE DE LA SOCIETE HABITAT RESIDENCES 21.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Seloncourt souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée AP 113 d'une contenance de 2a 59ca, à la société Habitat Résidences 21, dont le siège social est situé 11, rue Philippe Goudey – 25400 EXINCOURT.

L'acquisition de cette parcelle permettra la liaison des voiries entre le futur lotissement du Clos Champêtre, situé lieu-dit « Champs au Prêtre », avec le lotissement existant « les Hauts de Popain » rue des Pruniers.

L'aménagement du futur lotissement en sera ainsi facilité.

L'acquisition de cette parcelle se fera au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 2 590 €.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 10 février 2020, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 113, d'une surface de 2a59ca au prix de 2 590 € à la Société Habitat Résidences 21 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 25 février 2020

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**